

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la Commune de VIRE SUR LOT**

Séance ordinaire du 10 avril 2025

Date de la convocation : 02/04/2025

Objet : 4- Vote du budget primitif 2025 COMMUNE (DE_009_2025)

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire Yvette FROIDEFOND.

Présents : Yvette FROIDEFOND, Patrice MATENCE, Olivier GUITARD, Christiane OSTERMANN, Dominique FILHOL, Malika LASSERRE, Romain TRILLE

Représentés : Edmond HARTMANN représenté par Yvette FROIDEFOND, Francis LOYGUES représenté par Olivier GUITARD, Michel VANTILCKE représenté par Christiane OSTERMANN - **Absents excusés :** - **Absents :** Eric MONTAGNE

Secrétaire de séance : Patrice MATENCE

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2005 arrêté lors des réunions de la commission des finances des 29/01/25 et 27/02/25.

Le projet de budget a été transmis aux membres du conseil municipal, conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT.

Monsieur Cave, conseiller aux décideurs locaux présente le budget primitif 2025 de la COMMUNE

Un exemplaire complet du projet du BP 2025 a été transmis à chaque membre de l'assemblée.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	255 717,38	201 097,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	11 169,60	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 65 789,98
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	266 886,98	266 886,98
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	671 026,73	276 707,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 394 319,73
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	671 026,73	671 026,73
	TOTAL DU BUDGET (4)	937 913,71	937 913,71

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire,
Vu l'avis de la commission des finances des 29 janvier e
Vu le projet de budget primitif,

Date de transmission de l'acte: 16/04/2025
Date de reception de l'AR: 16/04/2025
046-214603367-DE_009_2025-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Signature du secrétaire de séance :
Patrice MATENCE




Fait et délibéré à Vire sur Lot, les jour, mois et an que dessus,
pour copie certifiée conforme

Madame le Maire, Yvette FROIDEFOND



Madame le Maire,
Yvette FROIDEFOND



Acte rendu exécutoire par réception en Préfecture
et publication en Mairie le 16/04/2025

Madame le Maire



Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, soit par courrier (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse 6), soit par Télérecours accessible sur le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai auprès du Maire de Vire sur Lot.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer auprès de la mairie.